



VALORISATION...

La filière départementale de valorisation des déchets ménagers entrera en service début 2006. Valorisation des déchets ménagers et préservation de l'environnement sont les moteurs de cette filière choisie par le Syvalom qui concernera, dès le début de l'année prochaine, 350 000 Marnais.

Valoriser les déchets, une obligation légale dont le Syvalom a pris la juste mesure :

Le Syvalom (SYndicat de VALorisation des Ordures Ménagères) a été créé en janvier 1999 pour mettre en œuvre la politique ambitieuse de valorisation des déchets ménagers inscrite dès 1996, en application des directives européennes et nationales, dans le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et assimilés de la Marne. Ce plan, révisé en 2003, fixe pour notre département les objectifs à atteindre en matière de collecte et de traitement des déchets produits par les ménages. Il préconise notamment, par ordre de priorité, le développement du tri et des

collectes sélectives ainsi que du compostage puis de l'incinération des déchets, en vue de favoriser leur recyclage et leur valorisation. L'enfouissement des déchets est désormais réservé aux seuls déchets "ultimes", c'est-à-dire aux résidus de traitement ainsi qu'aux déchets que le département n'a plus la capacité de traiter autrement.

Un complexe de valorisation et cinq centres de transfert opérationnels début 2006 :

Depuis les premiers travaux de terrassement engagés fin mars 2004, le complexe de valorisation implanté sur la commune de La Veuve prend forme.
 suite p. 2 -->

LE MOT DU MAIRE

Dans cette nouvelle édition du 34ème Villers Infos, je tenais à remercier l'ensemble des habitants de notre commune qui ont bien voulu fleurir et entretenir les vasques mises à leur disposition par le Comité des Jeunes de Villers-Marmery. Cela permet à notre village de s'embellir un peu plus chaque année. Certaines remarques m'ont été faites sur la non participation de notre village au concours départemental des villes et villages fleuris. Très bonne observation ! Mais avons-nous tous les moyens ? Moyens tout d'abord en personnel et bénévoles comme les communes participant à ce genre de concours.
 suite p. 2 -->



SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1 et 2
Valorisation	p. 1/2
Le Conseil vous informe :	
• Réunion du 26/05/05	p. 3
• Réunion du 30/06/05	p. 3/4
• Réunion du 28/07/05	p. 4
• Réunion du 08/09/05	p. 4
• Commission Environnement	p. 5
• Révision du P.O.S en P.L.U.	p. 5
• Raccordement au réseau d'eau de Verzy	p. 5
• Analyse d'eau	p. 6
État Civil	p. 3
Connaissance du patrimoine (photo mystère)	p. 7
Mots Croisés	p. 7
Un air de vendanges	p. 8/9
Le coin des associations :	
• L'A.S.V.M.	p. 10
• L'Éveil Socio-Culturel	p. 10
• Les Sapeuts Pompiers	p. 10/11
• La Société de Chasse	p. 11
• L'A.D.M.R.	p. 11
• L'A.S.A.	p. 12/13
• L'Archery des Loups	p. 13
• Familles Rurales	p. 14
SP Infos n° 3	p. 14
Les Bouchons d'Amour	p. 14
Bien de chez nous	p. 15
Image du passé	p. 16
Calendrier	p. 16
En bref	p. 16
Solution des Mots Croisés	p. 16
Déchetterie	p. 16



La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.
Téléphone : 03 26 97 92 68 - Site WEB <http://villers-marmery.fr/> - Mél : mairiedevillers.marmery@wanadoo.fr

VALORISATION (suite et fin)

Son architecture moderne lui permet de s'intégrer harmonieusement dans le paysage marnais. Chargée des opérations de construction au travers d'un contrat de délégation de service public, la société Auréade, filiale d'Onyx, assurera aussi l'exploitation du site pendant vingt ans. Pour optimiser le regroupement des déchets et leur transport, cinq centres de transfert viennent compléter le dispositif. La construction de ces centres qui se situeront à Sézanne, Pierry, Cernay-lès-



Reims, Sainte-Ménehould et Vitry en Perthois est en bonne voie.

Pièce maîtresse de la filière, le centre de traitement de la Veuve est notamment constitué d'une Unité de Valorisation Énergétique qui traitera

100 000 tonnes par an de déchets ménagers et assimilés non recyclables ainsi que des boues de station d'épuration (dans une limite maximale de 10 000 tonnes par an). La combustion des déchets permettra de produire de l'énergie thermique valorisée en électricité grâce à un turbo alternateur. 83% de la production d'électricité, correspondant au tiers des besoins annuels de l'agglomération châlonnaise, seront revendus à EDF. Les mâchefers seront récupérés et valorisés en technique routière. Quant aux résidus d'épuration des fumées, qui ne constituent que 4,5% des tonnages incinérés, ils seront envoyés en centre d'enfouissement de classe 1.

La seconde unité du complexe est une Unité de Valorisation Agronomique dotée d'une capacité de 35 000 tonnes. Les déchets de cuisine et les petits déchets verts des Marnais y seront valorisés sous forme de compost (14 000 tonnes par an) revendu aux agriculteurs marnais. Cette valorisation des biodéchets, qui

présente un intérêt écologique majeur, nécessite de nouveaux réflexes de tri. Déchets verts, épluchures et restes de repas devront être désormais déposés dans un



contenant à part. Toutes les collectivités compétentes en matière de collecte devront mettre en place ce nouveau dispositif. Afin de les conseiller, le Syvalom a créé en 2003 une commission d'élus, chargée de proposer les solutions les plus pertinentes sur la collecte des biodéchets.

Priorité à l'environnement

Pour contribuer à la préservation de l'environnement, le Syvalom a imposé à son délégataire une limitation des rejets atmosphériques de l'usine d'incinération plus sévère que celle édictée par la réglementation. Le dispositif mis en œuvre à La Veuve permettra ainsi d'améliorer le traitement des fumées de 40% par rapport aux normes européennes et nationales en vigueur pour les nouveaux incinérateurs. Avant même la mise en service du site, l'accent a donc été mis sur son intégration environnementale. Pour plus de transparence, une CLIS (Commission

Locale d'Information et de Surveillance) a été créée en novembre 2003. La dernière réunion de cette CLIS, le 24 mai dernier, fut l'occasion de préciser les modalités de mise en œuvre d'un suivi environnemental du site.



Sept points de prélèvements et de mesures ont été définis à proximité du centre afin de quantifier les taux de dioxines, de poussières et de métaux lourds présents dans le sol, l'air et les végétaux avant la mise en service du centre de traitement. Les premières analyses ont débuté en mai et des tests sur le lait de trois exploitations agricoles de Saint-Hilaire-au-Temple ont eu lieu cet été. Une nouvelle campagne d'analyses aura lieu à l'automne. La CLIS se réunira alors pour restituer les résultats de ces deux campagnes 2005. Cette surveillance environnementale sera poursuivie après la mise en service du site. Toutes ces mesures permettront de s'assurer que le centre de valorisation de La Veuve n'a pas d'impact indésirable sur son environnement.

Cet article nous a été communiqué par le Syvalom

à suivre...

LE MOT DU MAIRE (suite et fin)

Moyens financiers pour investir dans de nouveaux aménagements dans les rues et aux entrées de la commune.

Pour le second point, sans parler de hausse des impôts, il ne devrait pas y avoir de difficulté, simplement des virements de crédits lors du vote des budgets au détriment de l'entretien général de la commune (bâtiments, voiries). Pour le premier point, la commune peut apporter une partie des heures nécessaires à l'entretien mais pour le bénévolat vous seuls, chers Villeriots et chères Villeriotes, êtes acteurs. À vous de nous faire savoir votre désir de vouloir embellir votre cadre de vie tout en voulant remporter un challenge. Restant à votre disposition, je vous souhaite une bonne préparation des fêtes de fin d'année par vos nouvelles décorations de notre si joli village.

LE CONSEIL VOUS INFORME

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MAI 2005

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- décide de la réalisation d'un prêt de 50 000€ auprès du C.R.C.A. pour les travaux de voirie rue des Boblins ;
- décide par dix voix contre, trois abstentions et deux voix pour, de ne pas exercer le droit de préemption de la Commune sur l'emplacement réservé au P.O.S. pour l'agrandissement du Cimetière ;
- émet un avis défavorable au projet de ligne aérienne pour l'alimentation de la ligne LGV EST EUROPEENNE et s'oppose à la construction d'une nouvelle ligne électrique aérienne sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Montagne de REIMS. Il soutient l'action engagée par le Parc dans ce dossier à l'occasion de l'enquête publique qui se déroule actuellement ;
- décide, par 13 voix pour et deux abstentions, après examen des offres par la Commission d'appel d'offres et les services de la D.D.A.F. , de retenir le groupement d'entreprises NORD EST TP CANALISATIONS-SOGEA EST BTP pour un montant de 251 040,70€ H.T. pour les travaux d'alimentation en eau potable, interconnexion avec le Syndicat Mixte de la Région de VERZY ;
- apporte son soutien à la candidature de la ville de PARIS à l'organisation des Jeux Olympiques de 2012 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

SÉANCE DU 30 JUIN 2005

Le Conseil Municipal,

- Vote et approuve le compte administratif 2004 du compte lotissement conforme au compte de gestion de monsieur le Receveur soldé définitivement.

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 34 399.01€

Recettes : 34 399.01€

INVESTISSEMENT

Dépenses : 9 585.58€

Recettes : 9 585.58€

- Vote et approuve le compte administratif 2004 du service des Eaux conforme au compte de gestion de monsieur le Receveur qui se solde par un excédent de : 61 537.58€

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 60 348.05€

Recettes : 94 798.96€

Excédent : 34 450.91€

INVESTISSEMENT

Dépenses : 46 737.31€ Reste à réaliser : 383 089€

Recettes : 73 823.98€ Reste à réaliser : 340 000€

Excédent : 27 086.67€ Reste à réaliser : - 43 089€

- Décide d'affecter une somme de 16 002.33€ à l'investissement du service des eaux pour équilibre ;
- Vote et approuve le budget supplémentaire 2005 du service des Eaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

FONCTIONNEMENT : 27 599€

INVESTISSEMENT : 464 043€

- Vote et approuve le compte administratif 2004 de la Commune conforme au compte de gestion de monsieur le Receveur qui se solde par un excédent de 68 515.80€.

ÉTAT CIVIL

(du 16/05/05 au 16/10/05)

• Décès

M. JOURDAN Maurice, le 26 mai.

Mme ADNET veuve Simon Jeanne, le 22 juin.

Mme BERTHELLEMY Christiane, le 12 juillet.

M. BOUTILLET Gérard, le 1er Août.

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 350 979.13€

Recettes : 453 249.35€

Excédent : 102 270.22€

INVESTISSEMENT

Dépenses : 315 650.58€ . Reste à réaliser : 94 517€

Recettes : 281 896.16€ . Reste à réaliser : 56 000€

Déficit : 33 754.42€ Reste à réaliser : - 38 517€

- Décide d'affecter une somme de 72 271.42€ à l'investissement de la Commune pour équilibre ;
- Vote et approuve le budget supplémentaire 2005 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

FONCTIONNEMENT : 29 998€

INVESTISSEMENT: 172 447€

- Décide, suite à la notification de la D.G.E. 2005 :
 - de prévoir les travaux de voirie rue Curie, subventionnés à la D.G.E. 2005 pour 25 % dès que l'acquisition de la parcelle privée sera effectuée ;
 - de prévoir la réalisation de la rénovation de l'éclairage public en bas de la rue Pasteur, sans subvention, compte-tenu de l'urgence ;
 - de représenter le dossier de réfection de chaussée et bordures de la rue des Charmois à la D.G.E. 2006.
- Approuve la convention d'autorisation de passage à signer avec l'O.N.F. pour la canalisation destinée à alimenter la Commune en eau potable par interconnexion avec le Syndicat Mixte de la Région de VERZY.
- Accepte la vente à M. et Mme RAINON-HENRIET de la parcelle cadastrée W N° 387 lieudit "Le Moulin à Vent" d'une superficie de 1 a 80 ca au prix de 70€ le m2. les frais de géomètre seront à la charge de la Commune. Les frais de rédaction de l'acte établi par Maître JACQUEMAIN-COURNIL seront à la charge des acquéreurs.

SÉANCE DU 28 JUILLET 2005

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- décide de la création d'un poste d'Agent d'Animation sur la base de 23 heures à compter du 1° Septembre 2005 ;
- décide d'un virement de crédit pour l'achat d'une débroussailleuse ;
- faisant suite à la demande de monsieur le Comptable du Trésor, autorise monsieur le Maire à signer un état de poursuite pour non paiement de facture d'eau 2004 ;
- faisant suite à la demande de monsieur le Comptable du Trésor, émet un avis favorable à la mise en non-valeur d'une facture d'eau 2000 qui n'a pas pu être recouvrée suite à dépôt de bilan ;
- donne un avis favorable à la demande de retrait du Syndicat A.C.T.I.F.A.A.R. présentée par la Commune de LHÉRY.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2005

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- décide d'une modification du budget suite à l'achat d'une débroussailleuse et la reprise de l'ancienne sur le budget de la Commune de VILLERS MARMERY ;
- décide de virements de crédits suite à différents travaux sur les réseaux E.U. et A.E.P. sur le budget du service des Eaux ;
- approuve la convention à signer avec la Commune de VERZY pour le passage de la canalisation d'eau potable sur une partie du territoire de VERZY. Une convention a été signée précédemment avec l'O.N.F. pour la partie traversant la forêt domaniale de l'État ;
- décide de lancer un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre en vue de la reconstruction de la station d'épuration et sollicite une subvention auprès de l'Agence de Bassin Seine Normandie pour ce projet ;
- Sur la proposition de Monsieur le Maire de VERZY, souhaite être associé à la révision simplifiée du P.O.S. de VERZY ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'état de poursuite à l'encontre de Monsieur FELZINGER pour non-paiement des loyers ;
- décide d'ajouter un forfait de 10€ pour la consommation d'électricité au droit de place des auto-skooters qui se sont installées sur le parking de la salle polyvalente cette année et dont le branchement électrique a dû être effectué sur la salle polyvalente compte-tenu qu'il n'existe pas de compteurs forains sur cette place.

Le Maire

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite et fin)

• COMMISSION ENVIRONNEMENT

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le 1er octobre 2005, la collecte des ordures ménagères est gérée par le Syndicat Mixte de la région de VERZY.

Il nous est signalé deux points importants, suite à cette modification de gestion :

- LES BACS DOIVENT ÊTRE SORTIS LA VEILLE DE LA COLLECTE, car les horaires peuvent être modifiés, soit :
 - LE LUNDI SOIR POUR LES BACS BORDEAUX ;
 - LE JEUDI SOIR POUR LES BACS JAUNES ET BLEUS.
- LES CARTONS D'EMBALLAGE NE SERONT PLUS RAMASSÉS ET DEVRONT ÊTRE MENÉS À LA DÉCHETTERIE.

BENNE À BIDULES



Depuis un certain temps, les abords de la benne à bidules, située en haut de la rue du muguet, sont dans un état de saleté inqualifiable (voir photos). Cet état de fait est d'autant plus regrettable que l'endroit est un lieu de passage fréquenté par les

randonneurs à qui l'on donne ainsi une bien piètre image de notre village...

La benne sera prochainement déplacée dans le bas du village, près de l'atelier communal, chemin des Moncheux. Nous espérons que les gestes regrettables ne s'y répéteront pas...



• RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.)

Nous vous rappelons que, dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des sols (P.O.S.) en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), les services de l'état ont rédigé pour le compte de la commune un document intitulé "Porté à connaissance". Cet ouvrage résume l'état des lieux de notre village, par rapport à toutes les réglementations en vigueur (Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.), Réglementation du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, Zone Natura 2000...) et par rapport à son activité, sa population, sa démographie et ses ressources.

Ce document est bien sûr à votre disposition à la mairie de Villers-Marmery aux heures d'ouverture du secrétariat.

L'Agence d'Urbanisme de Reims, porteur de ce projet de révision, vient de réaliser un rapport de présentation, vous permettant de vous informer sur les enjeux que le conseil municipal souhaite faire ressortir de cette révision. Vous pouvez également le consulter en Mairie.

• RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'EAU POTABLE DU SYNDICAT MIXTE

Comme vous le savez, la trop forte teneur en nitrates de notre eau ainsi que la présence en trop grande quantité de pesticides ont fait que, depuis maintenant plus de dix ans, les services sanitaires du Département nous alertent et nous demandent de trouver une solution à ces problèmes. Nous ne referons pas l'historique, mais rappelons toutefois que parmi les solutions envisagées par les pouvoirs publics ayant autorité en la matière, seule celle du raccordement à un autre réseau de meilleure qualité s'offrait à nous. Certains regrettent amèrement que la voie du traitement sur place du double problème nitrates/pesticides n'ait pas été retenue. Il nous a été interdit de définir un périmètre de sécurité autour de la station de pompage-relevage située dans la plaine, et par voie de conséquence, nous ne pouvions installer d'unité de traitement sur le territoire de la commune.

Aujourd'hui, le chantier de raccordement au réseau d'eau du syndicat mixte de Verzy a bien avancé et nous pensons que le basculement sur ce réseau coïncidera avec la nouvelle année...



LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

ANALYSES DE L'EAU PRÉLEVÉE LE 28/09/2005 (laboratoire municipal et régional de Reims)

	Résultat	Unité	NORMES
CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES			
Couleur	0		0=normal
Odeur	0		0=normal
Saveur	0		0=normal
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL			
Température de l'eau	16,4° C		<25°C
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE			
pH	7,45	unité pH	6,5<pH<9
RÉSIDUEL TRAITEMENT DE DÉSINFECTION			
Chlore libre	N.M.	mg/lCl2	
Chlore total	N.M.	mg/lCl2	
PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES			
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	27	n/ml	
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	3	n/ml	
Coliformes totaux, Entérocoques, Escherichia Coli	0	n/100ml	0
PARAMÈTRES AZOTE ET PHOSPHORE			
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/l	<0,10
Nitrates (en NO3)	52,4	mg/l	<50
CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES			
Turbidité néphélométrique NFU	<0,10 NFU		<2,00
MÉTABOLITES DES TRIAZINES			
Atrazine-déisopropyl	0,045	µg/l	<0,10
Atrazine déséthyl	0,045	µg/l	<0,10
Terbuméton-déséthyl	0,405	µg/l	<0,10
Terbutylazin déséthyl	0,105	µg/l	<0,10
MINÉRALISATION			
Conductivité à 25°C	695	µs/cm	200<C<1100
PESTICIDES AMIDES, ACÉTAMIDES...			
Oryzalin	<0,050	µg/l	<0,10
PESTICIDES DIVERS			
Cyprodinil	<0,050	µg/l	<0,10
Éthofumésate, Pendiméthaline	<0,025	µg/l	<0,10
PESTICIDES NITROPHÉNOLS ET ALCOOLS			
Dinoseb, Dinoterbe	<0,025	µg/l	<0,10
Ioxynil	<0,050	µg/l	<0,10
PESTICIDES TRIAZINES			
Atrazine	0,050	µg/l	<0,10
Cyanazine	<0,050	µg/l	<0,10
Desmétryne, Prométhrine, Propazine, Terbutryne	<0,025	µg/l	<0,10
Secbuméton	0,190	µg/l	<0,10
Simazine	0,050	µg/l	<0,10
Terbuméton	0,115	µg/l	<0,10
Terbutylazin	0,140	µg/l	<0,10
PESTICIDES TRIAZOLES			
Flusilazol	<0,050	µg/l	<0,10
Cyanazine	<0,050	µg/l	<0,10
PESTICIDES URÉES SUBSTITUÉES			
Chlortoluron	<0,050	µg/l	<0,10
Diuron	<0,050	µg/l	<0,10
Isoproturon	<0,025	µg/l	<0,10
Linuron	<0,050	µg/l	<0,10
Métabenzthiazuron	<0,050	µg/l	<0,10
Néburon	<0,050	µg/l	<0,10

CONCLUSIONS SANITAIRES DE L'INGÉNIEUR D'ÉTUDES (Mme DENYS / D.D.A.S.S Châlons)

Qualité d'eau NON CONFORME aux exigences réglementaires physico-chimiques actuellement en vigueur. Les teneurs en TERBUMÉTON-DÉ SÉTHYL, TERBUTHYLAZINE-DÉSÉTHYL, TERBUMÉTON, SECBUMÉTON et TERBUTHYLAZINE dépassent la concentration maximale admissible fixée à 0,1 µg/l par substance individualisée ainsi que celle fixée à 0,5 µg/l pour la somme des substances mesurées. La teneur en NITRATE est supérieure à la concentration maximale admissible fixée à 50 mg/l (Annexe 13-1-1 du CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE). L'eau peut être utilisée pour les usages sanitaires courants mais ne doit pas être consommée par les enfants de moins de six ans et les femmes enceintes. Le suivi reste maintenu pour cette année. Concernant le problème des PESTICIDES et des NITRATES, une modification de la ressource est nécessaire.

CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

PHOTO MYSTÈRE N°12



La épouse à notre précédente photo-mystère était :
Pierre sculptée sur la façade de la maison située au 20 rue Pasteur.



PHOTO MYSTÈRE N° 13



Saurez-vous retrouver où cette photo a été prise ?

Réponse dans le n° 35 de VILLERS infos

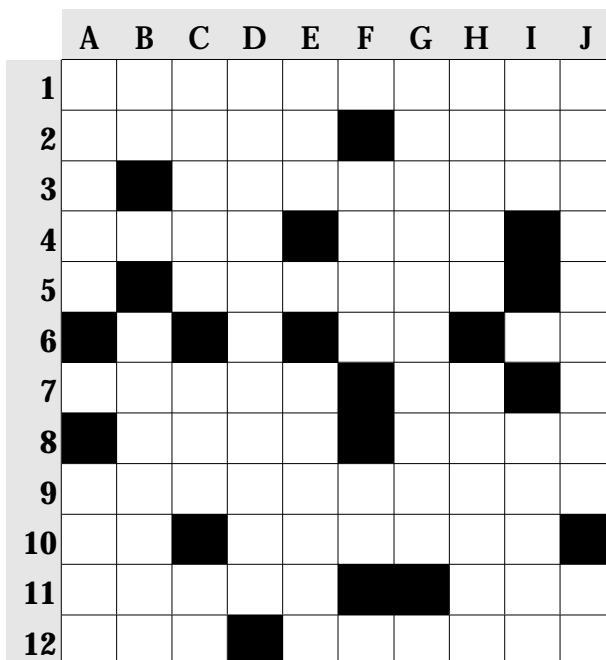
MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. Jeux.
2. Gouffre. Papillon.
3. Amputation.
4. Céréale. Prématurée.
5. Boîtes.
6. Nazi. Divinité.
7. Jeu. Arbuste.
8. Magnifiques. Bile.
9. Pratique un culte.
10. Vieille ville. Tapis.
11. Hôtel. Lentilles.
12. Baudet. Élargissai.

Verticalement

- A. Boudoir. Grilla.
- B. Fleuve. Faux sein.
- C. Attache. Terme de jeu. Règle.
- D. Débilité.
- E. Adjectif. Étape.
- F. Badiane. Sans taxes.
- G. Augmenta.
- H. Poissons. Ville.



- I. Moi. Lamina.
- J. Voluptueuse. Affirmation.

UN AIR DE VENDANGES...



UN AIR DE VENDANGES...



LE COIN DES ASSOCIATIONS

• L'A.S.V.M (Association Sportive de Villers-Marmery)

L'association vous informe que son assemblée générale aura lieu le vendredi 4 novembre à 20 h à la salle des fêtes.

Gymnastique volontaire : les cours de gymnastique volontaire ont lieu tous les jeudis de 20 h à 21 h par un moniteur diplômé d'état. Quelques places sont encore disponibles...

Tennis : les cours de tennis viennent de reprendre tous les mercredis à 16 h à la salle polyvalente. Les enfants sont pris en charge à partir de l'âge de cinq ans.

BELOTE : pour la reprise 3 tournois de belote sont prévus. Le premier aura lieu le vendredi 18 novembre à 20 h. Tous les participants recevront un lot.

Le second aura lieu le 27 janvier et le troisième le 24 mars.

TAROT : deux tournois de tarot sont prévus le 9 décembre 2005 et le 3 mars 2006.

BOULES : 3 tournois pour l'année 2006 : le 9 avril, le 4 juin, le 16 juillet

• L'ÉVEIL SOCIO-CULTUREL (cet article a été déposé avant les élections du nouveau bureau)

L'été est passé sur les souvenirs d'une année scolaire riche en sorties et activités diverses, partiellement ou totalement financées par l'association "Éveil Socio-Culturel de Villers-Marmery".

Rappelons que cette association proche des écoles maternelle et élémentaire, est ouverte principalement à tous les parents d'élèves, et de façon générale à toutes les personnes qui veulent apporter leur aide et leur soutien aux événements organisés dans le courant de l'année scolaire.

Cette année, Madame Sabine Alexandris, la Présidente actuelle, souhaite remettre sa démission à la prochaine réunion afin de se consacrer à d'autres défis personnels. L'association a besoin d'un ou d'une nouvelle personne pour présider le groupe. Que toute bonne volonté se fasse connaître. Les nouveaux parents d'élèves peuvent se rapprocher des membres actuels de l'éveil pour connaître le fonctionnement du groupe, et venir agrandir le cercle. Vous avez des questions ? Allez voir Madame Alexandris.

Plus le nombre de membres sera grand, moins les tâches de chacun seront lourdes ou répétées. Et les enfants des écoles continueront à profiter des diverses sorties culturelles.

Alors... À bientôt avec nous....

La Présidente et les membres de l'Éveil

• LES SAPEURS POMPIERS

Échos du 14 juillet 2005

Au cours de cette cérémonie officielle, et aussitôt les honneurs rendus au drapeau, les autorités présentes, ont remis les distinctions et les promotions suivantes, suite aux décisions du conseil consultatif dernier, le Caporal-chef Michaël HAUTEM est promu au grade de Sergent.

Échos du conseil consultatif du 30 septembre 2005

Les membres présents du conseil consultatif ont accepté à l'unanimité l'incorporation de nos 4 anciens JSP Swan SAUDE, Claire ROTHIER, Alix THOMAS et Marc DEVERLY.

Effectivement ils ont tous les quatre réussis leur concours des JSP fin juin à REIMS, ils font donc dorénavant partis de notre CPI. Nous leur souhaitons la bienvenue au sein de notre corps.

Nous profitons de cette réunion avec une partie du conseil municipal pour les remercier de leur accord pour l'achat d'un fourgon porteur d'eau, dans le but d'être plus efficace sur des interventions à l'extérieur du village.

Jeunes Sapeurs Pompiers

Etienne VERNIER est incorporé à son tour depuis la rentrée, à la section des JSP de Reims. Celui-ci rejoint son aîné Fabien VERNON.

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

DATES À RETENIR :

Samedi 05 novembre 2005 : Manœuvre annuelle des écoles

Lors de cette matinée, deux ou trois pompiers locaux organisent dans la classe des grands un cours sur les risques domestiques, les extincteurs, le secourisme ou même encore les moyens d'alerte.

Après cette séance très enrichissante de questions réponses, un exercice réel d'évacuation est organisé avec l'ensemble des enfants, avec la collaboration, bien entendu, du personnel enseignant.

Une manœuvre différente chaque année est ensuite réalisée et commentée par les sapeurs pompiers du village.

À cette occasion, la sirène est exceptionnellement activée en pleine journée, afin que l'exercice se fasse dans les conditions les plus réelles possible.

Nous invitons les parents d'élèves et également l'ensemble des habitants du village à venir assister à cette manœuvre, généralement très appréciée des enfants.

À l'issue de cette manœuvre, notre nouveau véhicule sera présenté aux enfants et aux personnes présentes ce jour.

Samedi 03 décembre 2005 : Fête de la Sainte Barbe,

Retenez cette date en vous inscrivant à notre soirée-repas annuelle.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser auprès d'un Sapeur Pompier proche de chez vous ou au Chef de Centre.

Louis HAUTEM

• LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Calendrier Saison 2005/2006

Dimanche 02/10/05	7h45	Bois	Dimanche 04/12/05	8h30	Chasse individuelle
Dimanche 09/10/05	8h30	Plaine	Dimanche 11/12/05	8h30	Bois
Samedi 15/10/05	8h30	Ouverture vigne	Dimanche 18/12/05	8h30	Bois
		Chasse individuelle	Dimanche 25/12/05	8h30	Chasse individuelle
Dimanche 16/10/05	8h00	Bois	Mercredi 28/12/05	8h30	Bois
Dimanche 23/10/05	8h30	Chasse individuelle	Dimanche 01/01/06	8h30	Chasse individuelle
		Fermeture perdrix et lièvre	Dimanche 08/01/06	8h30	Bois
Samedi 29/10/05	8h00	Bois	Dimanche 15/01/06	8h30	Bois
Dimanche 30/10/05	8h30	Chasse individuelle	Samedi 21/01/06	8h30	Bois
Mardi 01/11/05	8h30	Chasse individuelle	Dimanche 22/01/06	8h30	Chasse individuelle
Dimanche 06/11/05	8h30	Bois	Dimanche 29/01/06	8h30	Bois
Vendredi 11/11/05	8h30	Chasse individuelle	Dimanche 05/02/06	8h30	Chasse individuelle
Dimanche 13/11/05	8h30	Bois	Samedi 11/02/06	8h30	Bois
Samedi 19/11/05	8h30	Bois	Dimanche 19/02/06	8h30	Bois
Dimanche 27/11/05	8h30	Chasse individuelle	Dimanche 26/02/06	8h30	Bois
Samedi 03/12/05	8h30	Bois			

• L'ADMR, l'association du service à domicile

Parce que tout le monde peut avoir besoin d'un coup de main,

Parce que les parents passent plus de temps à l'extérieur,

Parce qu'il faut préserver ou rétablir l'équilibre familial,

Parce que les personnes âgées ne veulent pas quitter leur environnement,

Parce que les handicapés recherchent une liberté de vie,

Parce que l'on guérit aussi bien chez soi qu'à l'hôpital,

Parce que la solitude n'est pas une fatalité,

Parce que la sécurité passe par la solidarité,

L'ADMR a le service qu'il vous faut !

LES COMPÉTENCES ET LA CHALEUR EN PLUS

C'est la particularité de l'ADMR :

L'interlocuteur est bénévole et cela change tout.

Il a le temps d'écouter et d'expliquer.

Il étudie avec le client adhérent les services dont il a besoin.

POUR EN SAVOIR PLUS

S'adresser à Mme DEVAVRY Anne Marie au

03.26.97.90.44

N'OUBLIEZ PAS LE 11 NOVEMBRE 2005 À LA

SALLE DES FÊTES DE VERZY

THÉ DANSANT AVEC Damien BÉRÉZINSKI

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

• L'A.S.A.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES PROPRIÉTAIRES DU 13 JUILLET 2005

Procès verbal

La séance est ouverte à 18 h

Ordre du jour :

- Rapport moral du président ;
- Présentation des comptes administratifs année 2004 ;
- Renouvellement du bureau ;
- Questions diverses.

Après émargement des présents et porteurs de pouvoirs, on constate que sur un total de 2512 voix, 1292 voix étaient présentes ou représentées, soit 51,4 % du nombre de voix de l'ASA. L'assemblée est donc valablement constituée.

Etaient également présents :

Monsieur Philippe FENEUIL Député de la Marne

Monsieur VERKARRE de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

Madame Pascale PIENNE et Monsieur Ludovic SOSSI de la Chambre d'Agriculture de la Marne.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT : BILAN DES TRAVAUX

Le président, Monsieur LONGIS, après avoir remercié les différents partenaires de l'ASA, fait son rapport moral.

Il présente le bilan des travaux, état des lieux effectué lors de la dernière réunion de chantier datant du 26 juin 2005.

Ont été réalisés :

4 bassins, 2,7 km de tuyau, 848 m de fossé béton, 3,1 km de chemin béton.

Sont en cours :

Un bassin sous voirie qui sera réalisé après les vendanges 2005, le chemin béton de la voie des Puits et quelques travaux de finition (raccord...).

Monsieur Longis remercie les propriétaires qui ont accepté de céder quelques mètres de terrain afin d'obtenir la largeur nécessaire à l'emprise des chemins béton. Il rappelle que les travaux d'aménagement hydraulique sont faits dans l'intérêt général et donc pour tous et que de tels comportements facilitent leur réalisation.

PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2004

Le trésorier de l'ASA, Monsieur Bazin, expose le compte administratif de l'année 2004 qui présente une disponibilité de 277 411€.

Fonctionnement	Investissement
TOTAL DEPENSES 20 300€	TOTAL DEPENSES 982 213€
TOTAL RECETTES 96 355€	TOTAL RECETTES 1 004 627€
Solde: + 76 055€	Solde: + 22 414 €
Excédent 2004 : + 98 469 €	

RESULTAT CLÔTURE 2004 : + 277 411€

Excédent 2003 (178 941 €) + excédent 2004 (98 469 €)

Soumise au vote à bulletin secret, la présentation recueille 100% de voix favorables. Le compte de résultat 2004 est donc accepté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Les membres sortants sont Messieurs CHATILLON et LONCLE en tant que titulaires et Monsieur BERTHELLÉMY en tant que suppléant.

Tous se représentent, il n'y a pas d'autres candidats.

Les résultats du vote à bulletin secret sont présentés dans le tableau suivant :

NOM	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
N. CHATILLON	1256	
D. LONCLE	1244	47
A. BERTHELLÉMY	47	1189
Monsieur LAFALISE	1	

Sont élus titulaires : Messieurs CHATILLON et LONCLE, est élu suppléant : Monsieur BERTHELLÉMY

QUESTIONS DIVERSES

À quand la fin des travaux ?

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

L'entreprise Pothelet avait 18 mois pour réaliser les travaux. Elle a actuellement 6 mois de retard. Ce dépassement de délais a été plusieurs fois mis en avant lors des réunions de chantier et retranscrit dans les procès verbaux de ces réunions. Les pénalités liées au dépassement de délais prévues dans la passation de chantier pourront donc être normalement appliquées. Monsieur LONGIS espère que les travaux seront achevés pour fin 2005.

L'entourage du bassin des Crayères est-il prévu ?

. Le bureau de l'ASA réclame sa réalisation depuis 3 mois à l'entreprise Pothelet. Elle espère qu'il sera mis en place rapidement. Monsieur LONGIS rappelle à tous les propriétaires qu'ils sont conviés à participer aux réunions de chantier.

La séance est levée vers 19 h.

Suit une intervention technique de Ludovic SOSSI de la Chambre d'agriculture de la Marne portant sur les techniques d'enherbement en Champagne. La gestion de ces techniques est également abordée.

Comme vous avez pu le remarquer dans ce procès verbal de notre dernière Assemblée Générale, nous avons failli ne pas avoir le quorum pour ouvrir notre Assemblée. Je rappelle à l'ensemble des propriétaires de l'A.S.A. qu'ils sont responsables du bon déroulement de l'Assemblée par leur présence. Par respect, par rapport aux membres présents le 13 juillet dernier, je demande pour la prochaine AG, à toutes les personnes ne pouvant se déplacer de bien vouloir donner leur pouvoir signé à quelqu'un de leur entourage membre de l'A.S.A.. Je vous informe que lorsque le quorum n'est pas atteint, nous devons reconvoquer dans les quinze jours tous les membres d'A.S.A.. Ensuite, le jour de la deuxième l'Assemblée Générale nous pouvons délibérer sans avoir la majorité. Est-ce pour vous, membres non présents le 13 juillet, la meilleure manière de gérer une Association Syndicale Autorisée en toute démocratie ?

Concernant les dépassements des délais de travaux, nous avons d'ores et déjà appliqué 48 826,22 € de pénalités sur la dernière facture reçue de l'entreprise Pothelet afin de montrer notre détermination à vouloir appliquer les règles du marché des travaux.

Toutes les personnes intéressées et voulant s'informer sur ces travaux peuvent participer aux réunions de chantier qui ont lieu chaque jeudi à 10 h sur le chantier.

L. LONGIS

• L'ARCHERY DES LOUPS



Créée en 1988, il s'agit d'un club de tir à l'arc qui accueille des tireurs de Verzy et des villages voisins. Labellisé pour ses compétences en 2000, le club dispose de trois écoles de tir, et différents créneaux horaires pour les compétiteurs.

À chaque saison son terrain et son type de tir, de septembre à juillet :

En hiver l'entraînement se fait au gymnase du collège de Verzy avec des tirs à 18 mètres. Au printemps et en été le club dispose d'une butte de tir sur la piste cendrée du collège, pour des tirs de 30, 50 et 70 mètres. Le club a aussi un parcours de tir en campagne au dessus du mont Sinaï, utilisable d'avril à octobre.

Chaque année, le jour de l'ascension un concours regroupe plus de 100 tireurs sur 1 parcours à des distances inconnues du tireur de dix à

cinquante-cinq mètres.

Le lundi de Pâques a lieu le «tir à l'oiseau». L'oiseau factice est placé sur une perche de quinze mètres. C'est l'occasion de désigner le roi et le roitelet de l'année.

Différents types d'arcs pour des compétitions de haut niveau :

Deux armes sont utilisées : l'arc classique avec viseur et stabilisateur et l'arc à poulies, plus récent et plus puissant. Plusieurs archers pratiquent le tir à l'arc de compétition au niveau départemental, régional et national dans les différents types de tirs.

Actuellement pour les 53 inscrits, l'entraînement et les séances de tir ont lieu chaque mercredi de 16h30 à 17h30 ou 17h30 à 18h30 pour l'école de tir des enfants, chaque jeudi de 17h30 à 19h30 pour les archers confirmés et chaque vendredi de 18h à 20h pour l'école de tirs des adultes et enfants.

Mise à disposition gratuite pour les débutants d'arcs et de flèches.

Pour tout renseignement :

- s'adresser au président, Florent Devavry au 03.26.97.90.44.
- ou consultez le site de l'archery sur <http://www.archerydesloups.fr.st/>

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite et fin)

• FAMILLES RURALES DE VILLERS-MARMERY

Le bureau de l'association Familles Rurales s'est réuni au début du mois de septembre pour démarrer une nouvelle année.

Familles Rurales vous propose tout au long de l'année, les mercredis récréatifs, les centres aérés lors des vacances scolaires et un camp lors des vacances d'été.

Avec Stéphanie, la directrice, et Marie-Laure, les enfants sont

accueillis le matin, avant les classes, et le soir jusque 18h15 après l'école.

Pour tout autre renseignement, Christelle GUILLAUME, la Présidente, Brigitte LETE, la trésorière et Jean-Louis DUTEL, le secrétaire, ainsi que les autres membres du conseil d'administration, sont là pour répondre et vous renseigner.

SP Infos n°3

RECYCLAGE PSE VILLERS MARMERY

Dans le cadre du recyclage CFAPSE annuel, le district de Verzenay s'est retrouvé le samedi 21 mai 2005 à Villers Marmery.

Organisé conjointement par l'instructeur Yves Eschlimann et le chef de centre du CPI Louis Hautem, la manœuvre a rassemblé les hommes et femmes de Beaumont-sur-Vesle, des Petites Loges, de Ludes, Prunay, Trépail, Vaudemange, Villers Marmery ainsi que les JSP de Verzenay.

Les 50 SPV et les JSP de dernière année ont pu réviser leurs gestes du CFAPSE sur le thème d'une explosion due au gaz dans une colonie de vacances. Une dizaine de victimes jouées par les JSP de première année, a été prise en charge, nécessitant la mise en œuvre des différentes techniques et l'utilisa-

tion du matériel présent dans nos centres, renforcé par celui du VSAB de Verzenay.

Parallèlement, le médecin capitaine Christian Saget et son infirmière ont dispensé des formations à l'utilisation du DSA sous l'œil attentif du lieutenant colonel Henri Voiselle.

De même, les JSP ont pu revoir les manœuvres liées à la pratique du Lot de Sauvetage et de Protection Contre les Chutes en vue du brevet.

Cet après-midi studieux mais détendu s'est terminé autour d'un verre de l'amitié.

Se rencontrer pour travailler et échanger ensemble, tous centres confondus, a permis de renforcer les liens entre les équipes et de partager les expériences.

Adj/c Louis Hautem

"LES BOUCHONS D'AMOUR"

On me pose souvent la question : est-ce que tu collectes toujours les bouchons ?

Bien sûr, l'opération continue et vous pouvez toujours déposer vos sacs de bouchons au 3, rue des sous la ville ou au 10, rue Dom Pérignon.

À ce jour, la collecte totale est de 7 069 999 kg de bouchons mais la variation du prix à la tonne dépend de la qualité des bouchons, de la qualité du tri et de la gratuité du transport, le tarif des différents recycleurs, depuis l'origine, varie en moyenne de 45 à 171 € / tonne.

Pour l'année 2004 : pour notre secteur, 46 tonnes ont été déposées à la Veuve. Bravo à vous tous !

Toujours plus de matériel médical est redistribué ainsi que des versements à différentes associations : Fédération Française Handisport, AFM, Médical Progress, mais aussi : Écoles du monde, Emmaüs, clowns sans frontières, Croix Rouge, Unicef, lien Sahel et au fonctionnement d'un orphelinat à Madagascar.

Merci de poursuivre en vous rappelant que les **bons bouchons** à stocker pour le recyclage sont les bouchons de : LAIT - EAU - SODA et JUS de FRUITS.

Marie-Annick URBANY

LES GRANDES MAISONS DE CHAMPAGNE

MUMM, à REIMS

C'est en 1827 que les frères Mumm, Jacobus, Gottlieb et Philipp, issus d'une riche famille allemande de négociants en vins qui possède des vignobles dans la vallée du Rhin s'installent en Champagne et en particulier à Reims. Avec leur associé, Friedrich Giesler, ils créent la Maison P.A. MUMM et Cie, attachant à la marque le prénom de leur père, Peter Arnold.

En 1853 est créée la marque GH Mumm, et c'est cette même année que Georges Herman Mumm, prend en main les destinées de la Société. Son son impulsion la maison devient GH Mumm et Cie. La première adresse de la Maison Mumm porte un nom prédestiné : 14, rue de la grosse bouteille, aujourd'hui rue de Mars.

Très rapidement, Mumm s'impose notamment grâce à son ruban rouge, inspiré de l'emblème de la légion d'honneur, vendu pour la première fois en 1875. En 1881, il est le premier champagne exporté aux États-Unis. À partir de 1882, Mumm constitue son propre patrimoine viticole afin de se garantir un approvisionnement constant des meilleurs crus en acquérant soixante hectares dans la Côte des Blancs, sur la commune de Cramant, et à Avize.

Dès les années 1890, Mumm devient le champagne des cours royales d'Europe : cours d'Autriche-Hongrie, de Belgique, des Pays-Bas, de Prusse, de Danemark, de Suède, de Norvège, d'Angleterre (Royal Warrant), sans oublier les grands ducs d'Oldembourg de Hesse-Darmstadt.

En 1902, Mumm est la plus importante Maison de champagne. Elle vend 3 millions de bouteilles dont un million aux États-Unis. En 1955, la prise de participation de Seagram dans le capital de Mumm permet à la marque de renforcer sa présence internationale. En 1999, le groupe américain Hicks, Muse, Tate & Furst rachète Mumm. Puis, c'est le groupe britannique Allied Domecq, n° 2 mondial des vins et spiritueux, qui acquiert Mumm en 2000, ajoutant ainsi une maison prestigieuse aux grandes marques qu'il possède déjà.

Aujourd'hui, le champagne Mumm est présent dans plus de 100 pays.

40 % de sa production est commercialisée en France et 60 % à l'exportation.

Un dynamisme commercial qui a permis à la Maison Mumm de vendre près de 8 millions de bouteilles à travers le monde en l'an 2000.



IMAGE DU PASSÉ...



Cette photo paraîtra dans la brochure "Mémoire d'un siècle"...

LE CALENDRIER

Vendredi 4 novembre, à 20h, salle polyvalente :

Assemblée Générale de l'A.S.V.M.

Samedi 5 novembre :

Manœuvre annuelle des écoles.

Vendredi 11 novembre, à la salle des Fêtes de VERZY

Thé dansant organisé par l'A.D.M.R.

Vendredi 18 novembre, à 20h, salle polyvalente :

Tournoi de belote, organisé par l'ASVM.

Samedi 3 décembre :

Fête de la Sainte Barbe avec le Corps des Sapeurs Pompiers de Villers-Marmery.

Vendredi 9 décembre, à 20h, salle polyvalente :

Tournoi de tarot, organisé par l'ASVM.

EN BREF...

Du côté de la maternelle...

Cette année, la rentrée s'est faite sous le signe du changement. Nos chères têtes blondes n'ont pas retrouvé Mme Monique Déon, partie à la fin du mois de juin rejoindre le rang des retraités... mais Madame Sylvie Crespo à qui nous souhaitons la bienvenue. Changement également au niveau de l'environnement de travail puisque la classe a été repeinte pendant les vacances d'été...



Solution des mots-croisés

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	S	O	L	I	T	A	I	R	E	S
2	A	B	I	M	E		N	A	G	E
3	L		A	B	L	A	T	I	O	N
4	O	R	G	E		N	E	E		S
5	N		E	C	R	I	N	S		U
6		B		I		S	S		G	E
7	B	I	L	L	E		I	F		L
8		B	E	L	S		F	I	E	L
9	F	E	T	I	C	H	I	S	T	E
10	U	R		T	A	T	A	M	I	
11	M	O	T	E	L			E	R	S
12	A	N	E		E	V	A	S	A	I

DÉCHETTERIE

(Centre d'Apport Volontaire de Trépaill)

Lundi : de 13h à 17h

**Mercredi
Vendredi | de 9h à midi
Samedi**

(HORAIRES D'HIVER)



IMPORTANT : LES ARTICLES POUR LE PROCHAIN VILLERS info doivent nous parvenir AVANT le 25 JANVIER 2006.